

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux occidentales Septentrionales

PROCES VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF PARIS, 29 FÉVRIER 2012 9h00 – 13h00

Président: Bertie Armstrong

Rapporteur: Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Le Président du CCREOS, Bertie Armstrong, a accueilli les membres présents à la réunion, ainsi que les représentants de la Commission et du CIEM et les observateurs à la réunion.

La liste détaillée des participants et des organisations qu'ils représentent figure en Annexe I.

- Excuses: Excuses ont été notée de part de Hugo González (ANASOL-ARVI).
- Adoption de l'ordre du jour: Le Président a expliqué que l'ordre du jour d'origine a été révisé pour inclure une présentation de Pascale Baelde sur la révision du fonctionnement du CCR pour les eaux occidentales sud. Cette présentation a été donnée lors d'une réunion de coordination entre la Commission et les CCR qui a eu lieu à Bruxelles fin janvier et le Président a estimé que les conclusions pourraient également servir à concentrer l'attention des membres sur les procédures internes du CCREOS.

Sean O'Donoghue a demandé s'il y avait des informations récentes sur le séminaire Inter CCR sur les pêcheries mixtes et le groupe inter CCR de présidents/vice-présidents de CCR. Le Président a indiqué que les deux points seraient abordés au point 8.

Les membres ont adopté l'ordre du jour révisé.

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Dublin Castle, 27 octobre 2011): le procès-verbal a été considéré conforme à la réunion et adopté officiellement.

2. Actions présentées par les groupes de travail sous régionaux

2.1. Présentation des actions par les présidents/Rapporteurs de groupe de travail

Il a été demandé au comité exécutif d'accepter les décisions suivantes du groupe de travail :

Groupe de travail 1 – Ouest de l'Ecosse et Parages de l'ouest (CIEM Vb et VIa) Kara Brydson

- Examen du plan de reconstitution du cabillaud (Reg. CE 1342/2008)
 - Le secrétariat va demander des clarifications au CSTEP sur son plan de travail et son programme de réunion et en informera les membres, en particulier eu égard à la portée des plans de pêche mixte pour l'ouest de l'Ecosse, la mer d'Irlande, la Manche occidentale et la mer Celtique.
 - Mettre en place une réunion de suivi du groupe de discussion du CCREOS sur le Plan de reconstitution du cabillaud dans les 4 à 6 semaines à venir.
- Possibilités de pêche pour 2013
 - Le CCREOS va écrire un courrier à la Commission demandant des clarifications sur les raisons légales pour les régimes d'effort et sur la raison visant à ne pas s'éloigner de son approche de réductions automatiques des stocks dont les données sont insuffisantes. Le courrier précisera également que le CCREOS espère voir une modification de la déclaration de politique sur les possibilités de pêche pour 2013.
- Insuffisances de données pour l'évaluation des stocks
 - Le secrétariat va chercher des clarifications auprès du CIEM sur la nouvelle classification des stocks dont les données sont insuffisantes. Le secrétariat va également se mettre en contact avec le CIEM pour mettre en place une réunion de suivi (WKDDRAC3) une fois que le CCREOS aura réalisé des progrès considérables en matière de travail relatif aux insuffisances de données;
 - Le CCREOS va demander que la Commission consulte les CCR sur les modifications au règlement cadre pour la collecte des données. Il devrait également demander à la Commission de clarifier sa position sur le plan de gestion à long terme de l'églefin de l'ouest de l'Ecosse.
- Zones marines protégées dans les eaux britanniques: Le CCREOS va continuer de participer et de fournir des données aux projets de ZMP dans les eaux britanniques.

Groupe de travail 2 – Ouest de l’Irlande et mer Celtique Jesús Lourido

- Plan de gestion pour les pêcheries démersales en mer Celtique (VIIfg):
 - Le secrétariat et un groupe directeur de membres vont demander à la Commission des clarifications à propos du financement du support scientifique du travail sur un plan de gestion à long terme pour les stocks démersaux de mer Celtique.
- Mesures techniques provisoires pour la mer Celtique (VIIfg):
 - Barrie Deas et Sean O’Donoghue vont préparer un court document approuvant les mesures nationales développées par les états membres concernés, basé sur la proposition du CCREOS relative aux mesures de sélectivité publiées en octobre 2011. Il sera expliqué que ces mesures vont au-delà du règlement CE 850/1998 en matière de protection contre les taux élevés de rejets des classes de recrutement devenant exploitables et notera la nécessité de dérogations pour des segments spécifiques de la flotte.
- Insuffisances de données :
 - Le secrétariat va assurer la liaison avec les coordinateurs de données désignés et rapporter les progrès de travail au CIEM avec pour objectif de mettre en place une réunion de coordination de suivi entre le CIEM et le CCREOS à ce sujet (c.-à-d. WDDRAC3);
 - Des coordinateurs de données seront désignés au niveau des groupes de travail pour la plie VIIfg, le lieu VII et le merlan VIIb-k.
- Merlu du nord:
 - Le secrétariat et Víctor Badiola vont établir un contact régulier avec les coordinateurs du CIEM pour ce stock afin de développer conjointement un plan stratégique pour améliorer l’échange de connaissances sur la dynamique des stocks. Le secrétariat va également demander à la Commission de tenir le CCREOS informé de tout ajustement potentiel à la baisse du TAC dans l’intérim.
- Langoustines VII:
 - Le CCREOS traitera les questions et les demandes de consultation formelles, après avoir reçu une réponse de la Commission.

- Zones de protection marines dans les eaux britanniques:
 - Le CCREOS va exprimer aux autorités britanniques ses préoccupations eu égard à la procédure de ZPM et aux questions linguistiques.

OU

- Le CCREOS va exprimer aux autorités britanniques les préoccupations des membres selon lesquelles un engagement total à la procédure de ZPM nécessite que la documentation soit disponible dans les langues de travail du CCREOS.

**Groupe de travail 3 –Manche (CIEM VIII et VIIe)
Daniel Lefèvre**

- Plan de reconstitution du cabillaud en Manche orientale:
 - Que le GT3 fournisse des contributions continues à la procédure de révision lancée par la Commission et effectué par le CSTEP.
- Sole en Manche Ouest:
 - Jim Portus continuera à représenter le CCR EOS et donnera un rapport sur les conclusions au WKFLAT du CIEM à Bilbao.
- Régime d'effort pour la coquille Saint-Jacques:
 - Le CCR EOS maintiendra discussions détaillées sur l'examen du régime d'effort pour les eaux occidentales septentrionales (kw/day) avec la vue d'approuver une proposition commune.
- Gestion de la coquille Saint-Jacques:
 - Le CCR EOS travaillera sur la base des mesures de gestion régionales en Manche provenant des parties intéressés d'industrie de la pêche du Royaume-Uni, de France et de Belgique.
- Insuffisance sur les données dans les évaluations scientifiques:
 - Les coordonnateurs de données désignés par le CCR EOS continueront à travailler avec les correspondants scientifiques, professionnels de l'industrie de pêche et Etats Membres pour accomplir le progrès dans ce domaine. Le CCR EOS combinera des vues avec le CCR Mer du Nord afin de développer une position commune qui pourrait être présentée au CIEM dans une prochaine réunion de coordination sur ce sujet (WKDDRAC3).

- Pêche entièrement documenté:
 - Bertie Armstrong et Barrie Deas rédigeront une première version d'un document de position sur la façon dont réaliser une pêche entièrement documentée.
- Espèces non soumis à TAC et quotas:
 - Le CCR EOS réfléchira sur son rôle et sera informé sur des résultats du WKNEW du CIEM lors des futures réunions du GT3.

Groupe de travail 4 – Mer d'Irlande (VIIa) John Crudden

- Ordre des réunions de groupe de travail
 - Ces réunions de groupe de travail géographique (sous régional) se font par roulement et le GT Mer d'Irlande n'est pas toujours le dernier dans le programme de réunions.
- Gestion écosystémique pour la Mer d'Irlande
 - Qu'un groupe de discussion soit organisé pour proposer un plan de gestion pour les stocks de Mer d'Irlande.
- Mesures de gestion pour les langoustines en zone VII
 - Qu'un seul groupe de travail sous régional ou géographique traite tous les aspects de la gestion des langoustines en zone VII. Cependant, comme il s'agit d'une question horizontale, tous les membres du CCREOS seront invités à participer à cette discussion et les propositions seront circulées parmi les membres du CCREOS.
- Insuffisances de données pour l'évaluation des stocks
 - Le CCREOS va continuer le travail au niveau des groupes de travail;
 - La commission va fournir une définition de " stock dont les données sont insuffisantes".
- Mesures techniques dans les eaux occidentales: Mer d'Irlande
 - Le secrétariat du CCREOS va collecter les rapports auprès du BIM sur les essais d'engins à l'aide de la grille suédoise et les faire circuler parmi les membres du CCR;
 - La commission va fournir une définition de "rejets".

Décision:

Toutes les actions soumises par les présidents et/ou les rapporteurs des groupes de travail au comité exécutif ont été approuvées et adoptées par les membres présents du comité exécutif.

2.2. Discussion et commentaires de l'assemblée

- Possibilités de pêche pour 2013 (GT1)
Sean O'Donoghue et Bertie Armstrong ont suggéré de renforcer la recommandation que le CCREOS doit soumettre à la Commission et ont demandé à la Commission si elle a l'intention de soumettre une nouvelle déclaration de politique sur les possibilités de pêche ou de simplement énumérer une liste de stocks. Il a été convenu que le CCREOS souhaiterait voir un nouveau document de politique plutôt que la perpétuation du document actuel qui présente un certain nombre de défauts tels que les réductions automatiques en relation aux stocks dont les données sont insuffisantes.

Le représentant de la DG Mare a dit qu'il n'était pas au courant de changements envisagés en matière de procédure opérationnelle eu égard aux possibilités de pêche pour 2013.

- Gestion de la coquille Saint-Jacques (GT3)
Un certain nombre de membres ont demandé des clarifications à savoir s'il s'agissait d'une réunion de l'industrie uniquement ou d'une réunion relevant des compétences du CCREOS. Le GT3 Président a désigné cette initiative comme un premier échange d'opinions entre les professionnels de la pêche uniquement. Les conclusions et le résumé de la réunion seront ultérieurement transmis au GT Manche et des discussions n'auront lieu au niveau du CCREOS que lorsque des propositions transnationales spécifiques des différentes flottilles seront disponibles.
- Langoustines en zone VII (GTs2-4)
Il a été convenu que ce sujet soit traité par le GT4 pour des raisons d'efficacité mais il sera considéré comme une question horizontale et en conséquence tous les membres du CCREOS seront tenus informés des progrès du travail et des actions suggérées.
- ZMP dans les eaux britanniques (GTs1-4)
Alan Coghill fera le rapport auprès des membres du CCREOS sur les conclusions d'un rapport de consultant travaillant avec le SFF en relation à ce sujet.

3. Décisions relatives aux procédures et aux membres

3.1. Proposition de révision des règles de procédure

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a rappelé aux membres des accords obtenus lors des dernières réunions de l'AG et du Comité exécutif à Dublin Castle en octobre 2011. Lors de cette réunion il a été convenu d'aligner la durée de mandat de tous les postes du CCREOS sur celle des présidents du Comité exécutif du CCREOS et de l'assemblée générale (c.-à-d. trois ans). Cependant, ceci nécessiterait une modification des Articles 40-45 et 51 des règles de procédure du CCREOS.

Le secrétariat a noté que les règles de procédure du CCREOS ont été adoptées en septembre 2005 et qu'aucun changement n'a été apporté depuis¹. L'évolution des pratiques de travail des CCR a introduit de nouveaux éléments qui nécessitent une certaine degré de flexibilité (ex.: adoption des recommandations par voie électronique) et cela rend certains des articles en vigueur incomplets voire obsolètes.

Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat a préconisé qu'il pourrait s'agir d'une bonne opportunité pour le CCREOS d'entreprendre une révision détaillée de ses règles de procédure afin de simplifier les articles de pratique courante. Ceci serait non seulement pertinent pour les objectifs internes mais permettrait également aux parties prenantes et aux parties tierces de mieux comprendre comment fonctionne le CCREOS. Il a également été souligné qu'un nombre croissant d'universitaires et de consultants externes utilisent les règles de procédure des CCR comme source et base de développement d'études et d'évaluations du fonctionnement et de la performance des CCR.

L'article 53 établit la procédure légale que le CCREOS doit suivre : *"toute modification doit faire l'objet d'un débat des membres au sein de l'assemblée générale annuelle, être approuvée par au moins deux-tiers des membres du comité exécutif et recevoir le consentement de la commission européenne et des états membres concernés. Toute modification de la vocation et des objectifs du CCR pour les Eaux occidentales Septentrionales doit également être approuvée par la commission européenne et les états membres concernés"*.

Le secrétariat a informé les membres qu'il a travaillé à une première version de proposition de modifications basée sur les pratiques actuelles et qu'il l'a faite circuler parmi les membres du CCREOS en anglais uniquement. Cette version provisoire a été diffusée afin d'encourager le débat et d'initier les discussions parmi les membres en vue d'atteindre une proposition commune au cours des prochains mois. Une fois acceptée, la version provisoire sera soumise à la Commission et aux états membres concernés pour recueillir leur opinion avant d'être présentée à l'Assemblée Générale-AGM qui aura probablement lieu en septembre 2012 pour commentaires, et ensuite au Comité exécutif pour adoption à la majorité qualifiée.

Le Président a remercié le secrétariat pour les explications fournies et a invité les commentaires de l'assemblée

¹ Les règles de procédure peuvent être consultées sur le site web du CCREOS - "À propos de nous" : http://www.nwwrac.org/About_NWWRAC/upload/File/Rules%20of%20Procedure_FR.pdf

Victor Badiola a dit que les membres du CCREOS devraient voir les modifications proposées dans les trois langues du CCREOS, c.-à-d. l'anglais, le français et l'espagnol; et une période minimum de consultation de quatre semaines devrait être accordée pour soumettre les commentaires.

M. Badiola a également demandé si le comité exécutif serait autorisé à effectuer une révision détaillée compte tenu du fait que le mandat de la dernière assemblée générale a été limité à trois ans afin d'aligner la durée de mandat de tous les postes du CCREOS.

Le secrétariat a répondu qu'il était possible pour le comité exécutif d'adopter une série de modifications au-delà de la durée du mandat, mais elles devraient être conformes à l'art. 53.

Action: Le secrétariat va traduire les modifications proposées des règles en français et en espagnol et les faire circuler parmi tous les membres de l'AG du CCREOS en donnant un délai minimum de quatre semaines pour soumettre les commentaires.

Si elle est acceptée, la version provisoire des règles de procédure sera transmise à la Commission et aux états membres pour leur accord avant d'être présentée à l'assemblée générale en 2012 pour commentaire, et ensuite au comité exécutif pour adoption à la majorité qualifiée.

3.2. Proposition de procédure rapide supplémentaire pour l'adoption des courriers du CCREOS

Sean O'Donoghue et Jacques Pichon ont soumis une proposition au secrétariat demandant que le CCREOS trouve un mécanisme qui accorde aux directeurs de groupe, groupe de discussions et/ou groupe de travail un certain degré de liberté pour fonctionner de manière efficace dans le cas des questions non controversées sans avoir recours au comité exécutif, en particulier en ce qui concerne les situations qui nécessitent une réaction immédiate. Un exemple de ce point a été décrit et désigné en novembre 2011 lorsque le directeur du groupe Mer Celtique a décidé d'envoyer un courrier à la Commission demandant un financement spécifique pour le développement d'un plan de gestion pour les pêcheries démersales mixtes en Mer Celtique. Cette action avait déjà été convenue au niveau du groupe de discussion et du comité exécutif et le directeur du groupe avait compris que davantage de consultation ou de circulation était inutile.

Cependant, le secrétariat a informé le groupe que conformément aux règles de procédure, toute proposition provenant d'un groupe directeur et/ou groupe de discussion sous la forme d'un document ou d'une recommandation du CCREOS doit être traduite, circulée et validée par le comité exécutif avant soumission à la Commission. Les règles de procédure ne permettent aucune exception à cette possibilité. Travaillant selon les règles et agissant avec une vitesse maximum, le secrétariat a circulé le courrier du directeur de groupe par procédure électronique rapide parmi les membres du GT2 et du comité exécutif avec une période minimum de 48 heures pour commentaire.

Sean et Jacques ont déclaré qu'il s'agit là d'un exemple du niveau inutile de bureaucratie futile qui encombre les règles du CCREOS, bien qu'ils reconnaissent que le secrétariat ait traité le sujet efficacement et que le courrier ait été soumis dans les temps. Ils ont précisé que lorsque cela est justifié, les présidents des groupes de discussion ou des groupes de travail devraient pouvoir poser une simple question directement à la Commission telle que « un financement est-il disponible pour un projet », sans la nécessité de revenir au comité exécutif pour agrément.

Le président du CCREOS a apporté son soutien au secrétariat et a rappelé aux membres la nécessité de respecter les règles de procédure. Cependant, il comprend le raisonnement exprimé et la nécessité de réagir rapidement à certaines demandes urgentes, non-controversées. Il a rappelé aux membres que le CCREOS dispose déjà d'une procédure rapide à cet effet. Le Président a également rappelé que la procédure rapide présente également une procédure par défaut, c.-à-d. en cas d'absence de réponse il est estimé que les membres acceptent le contenu de la proposition ou recommandation telle qu'elle est.

En résumé, il existe une obligation procédurale de consulter le comité exécutif pour tout type de recommandation ou communication à la Commission. Cependant, le CCREOS doit rester flexible et trouver un équilibre entre efficacité et respect des règles.

Kara Brydson et Víctor Badiola ont soutenu l'approche du Président du CCREOS et sont convaincus que l'interprétation de ce qui est considéré une recommandation "non-controversée" est subjective. En conséquence, il n'est pas nécessaire de modifier les règles de procédure car cela constituerait un dangereux précédent.

Le secrétariat a clarifié que si les membres souhaitent incorporer une nouvelle procédure, la portée du mandat des présidents des groupes de discussions/groupes de travail doit être précise et que les fonctions et les limites de ces groupes doivent être clairement définies. Ceci pourrait éventuellement nécessiter un amendement formel des règles de procédure.

Décision: suite à un échange d'opinion détaillé, les membres du comité exécutif ont convenu que la seule possibilité d'envoyer une demande directe à la Commission serait qu'un courrier provienne du secrétariat (et non des présidents) après avoir été expressément mandaté par le comité exécutif. Le secrétariat inclura également une légère modification de la procédure rapide actuelle qui permettra que les questions de fait soient envoyées immédiatement plutôt que circulées pour recevoir commentaires et objections.

3.3. Candidature de participation au comité exécutif

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a rappelé aux membres que selon l'article 22 des règles de procédure, les membres du Comité exécutif sont nommés par l'assemblée générale. Cependant, compte tenu du fait que trois sièges sont vacants dans la catégorie "autres groupes d'intérêt" de l'article 22.c), et que l'Assemblée Générale a convenu que ces sièges vides peuvent être occupés n'importe quand avant la prochaine procédure d'élection, il revient aux membres du comité exécutif d'approuver la nomination des nouveaux membres du comité exécutif pour ces sièges.

Le 28 janvier, l'organisation « *Marine Conservation Society* » (Royaume Uni) a soumis un courrier au nom de Seas at Risk (SAR) demandant la nomination de ces derniers comme membre du comité exécutif dans la catégorie autres groupes d'intérêt (1/3)².

Le secrétariat a rappelé aux membres que SAR a déjà été membre du comité exécutif du CCREOS de septembre 2005 à 2007 et a rejoint le CCREOS en tant que membre de l'assemblée générale et du Groupe de travail Ouest de l'Irlande (GT2), en 2011.

Le secrétariat a invité la représentante du SAR, Debbie Crockard, à donner une brève vue d'ensemble des activités de l'organisation et des raisons de sa candidature à ce siège. Mlle Crockard a expliqué que le SAR est une association européenne d'organisations environnementales, non gouvernementales, qui œuvrent pour protéger et restaurer l'environnement marin des eaux européennes et du grand l'Atlantique nord-est. Cette organisation environnementale a plus de 25 ans d'activité et fait partie de Coalition Ocean 2012. SAR est un membre actif de plusieurs des CCR tels que Espèces pélagiques, eaux occidentales sud et Mer Baltique.

Décision: les membres du comité exécutif n'ont opposé aucune objection et l'organisation « *Seas at Risk* » a été acceptée comme membre du comité exécutif avec effet immédiat.

4. Mise à jour sur le programme de travail et de consultation de la Commission

Le représentant de la Commission à la réunion, Robert Griffin, a présenté aux participants les priorités de travail de la Commission pour 2012 et souligné deux zones de travail principales.

- Mesures techniques de conservation (MTC)

Les mesures techniques provisoires actuelles prendront fin à la fin de 2012. A court terme, il est prévu d'amender le règlement N° 850/98 afin d'inclure des mesures provisoires au cadre actuel. À long terme, un règlement cadre sur mesures techniques plus important remplacera le cadre actuel. Cependant la publication des nouvelles mesures est liée au résultat de la réforme de la PCP.

La Commission a précisé qu'il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne le niveau de réglementation (c.-à-d. la portée et l'étendue matérielles) qui sera établi dans le cadre du nouveau cadre de réglementation des MTC, car l'inclusion de nombreux domaines reste à définir dans le cadre d'un dialogue en cours (c.-à-d. plans pluriannuels, coordination entre les États membres, etc.) sur la réforme de la PCP.

² Courrier téléchargé comme document de réunion sur le site web du CCREOS:
http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Lettre_SAR_Demande_Adhesion_ComExec_CCREOS_28012012_FR.pdf

- Rejets

La Commission a proposé de mettre en œuvre une interdiction progressive des rejets par les pêcheries et le Conseil a approuvé cette idée. Une discussion ministérielle aura lieu en mars pour établir comment ceci prendra forme. Les conclusions de cette proposition pourraient avoir des ramifications pour d'autres politiques standard en vigueur (telles que les mesures techniques ou le RMD/MSY).

Le Président a remercié M. Griffin pour ce résumé et a donné la parole aux participants pour leurs commentaires

Questions de l'assemblée

Sean O'Donoghue a demandé la procédure légale ainsi que le calendrier de consultation pour les mesures techniques. Il a également demandé ce qui va se passer en 2013; y aura-t-il une solution provisoire ou la proposition inclura-t-elle tous les points soulevés en relation aux éléments de la PCP?

Dans le dernier cas, un amendement du règlement 850/98 serait nécessaire par codécision, et risquerait d'être retardé pendant au moins deux ans. M. O'Donoghue a dit que ceci nécessite une action immédiate car la réglementation MTC actuellement en vigueur est extrêmement compliquée et que bon nombre de ses éléments constitutifs ne correspondent pas aux objectifs.

Eamon Mangan (Administration française) a dit qu'il est probable que les mesures provisoires actuelles seront prolongées lorsque des questions importantes suivront la procédure légale ordinaire (codécision). Il a demandé à la Commission si elle a réfléchi à la manière dont les petits changements provisoires sur des questions importantes seront transposés en mesures nationales mises en œuvre par les états membres, tels que la proposition du CCREOS sur les mesures de sélectivité pour la Mer Celtique.

Le représentant de la Commission a répondu aux questions des membres comme suit:

La consultation sur les mesures techniques s'espère être adressé avant la fin de 2012. Même si les mesures provisoires vont nécessiter un amendement du Rég. 850/1998, il n'y aura pas de changements ou de révision importants jusqu'à ce que la réforme de la PCP propose des consignes eu égard à une politique claire relative aux mesures techniques.

Il y a plusieurs façons d'adopter des mesures techniques additionnelles: via l'article 7 du règlement N° 2371/2002, où des mesures d'urgence pourraient être mises en œuvre pour une période de 6 mois. Il y a également les dispositions des articles 45 et 46 du règlement du Conseil CE N° 850/98. La Commission va débattre les options avec les états membres concernés.

5. Contribution à la révision de la CE sur le fonctionnement des CCR au sein de la réforme de la PCP

5.1. Evaluation de la performance des Conseils Consultatifs Régionaux : étude de cas pour le CCR pour les eaux occidentales sud (Pascale Baelde)

Le Président a présenté l'intervenante, Mme Pascale Baelde, en précisant que cette présentation avait déjà été faite lors d'une récente réunion de coordination entre la Commission et les CCR. Bien que cette étude ait pour objet d'évaluer la performance du travail de consultation du CCR pour les eaux occidentales sud, il a été estimé que les recommandations de ce travail pourraient intéresser tous les CCR.

Le secrétaire exécutif (Conor Nolan) a expliqué que Pascale a été invitée également en réponse aux commentaires de Ernesto Penas (responsable du développement et de la coordination de la politique de DG MARE), qui a demandé à tous les CCR de fournir des commentaires ou des propositions en relation aux changements apportés à la structure interne et au fonctionnement des CCR. La date limite initiale pour ces commentaires est fixée au début de l'été (c.-à-d. juin).

Mme Baelde a expliqué qu'elle est maintenant consultante indépendante mais qu'elle a travaillé comme scientifique de la pêche en Australie pendant 20 ans et qu'elle a de l'expérience en matière de modèles de participation et de gestion. Elle a décrit la méthodologie utilisée et présenté les principaux résultats (bons et mauvais) et recommandations contenus dans l'étude, suggérant des améliorations pour les CCR, la Commission, et pour les deux.

Le point le plus pertinent soulevé par l'intervenante relève des contradictions du modèle de participation des parties prenantes. En théorie, les CCR ont été mis en place dans le cadre d'un modèle consultatif basé sur la consultation. En pratique, cependant, les CCR fonctionnent selon un modèle de collaboration qui nécessite la négociation et la coopération entre les membres afin d'atteindre une position basée sur le consensus. Le modèle collaboratif nécessite également un échange d'idées entre les parties prenantes et l'autorité gestionnaire jusqu'à l'obtention d'un accord, mais ce n'est pas le cas, ce qui pourrait expliquer le fait que certains membres décrivent souvent la communication entre les CCR et la Commission en relation aux recommandations et aux réponses de la Commission comme des "*monologues parallèles*". Il faut trouver les outils adéquats pour répondre aux attentes des CCR, la Commission doit faire preuve de davantage de précision et établir les bonnes conditions pour les consultations et l'intégration des recommandations des CCR à ses propositions.

La présentation de Mme Baelde peut être consultée sur le site web du CCREOS³

³ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/PA_RAC_Consultation_Feb%202012_PB_EN.pdf

5.2. Discussion sur les mécanismes de fonctionnement du CCREOS : solution proposée

Le Président a remercié la consultante pour la qualité de son rapport et la grande clarté de sa réflexion. Il a reconnu que la Commission et les CCR manquent de vision stratégique eu égard à la participation des parties prenantes à la procédure de prise de décision, et que nous avons besoin de connaissances communes à ce sujet pour pouvoir atteindre une gestion durable de la pêche en Europe. Ceci présente un intérêt accru avec les discussions actuelles relatives à la gouvernance et à la régionalisation (incluant le rôle des CCR) au sein de la réforme de la PCP. Il est primordial de connaître la nature de notre modèle opérationnel (c.-à-d. consultation ou collaboration?).

Cécile Fouquet a informé la réunion que lors d'une réunion à laquelle elle a participé, M. Penas a donné quelques informations sur la composition future des CCR. M. Penas a annoncé que la Commission prépare une révision de la composition des CCR et estime qu'il y a un manque de représentation des pêcheries à petite échelle ainsi que de la société civile.

Action: Le CCREOS va demander à Ernesto Penas ce qui est attendu du CCREOS en termes de contribution à la révision de la composition et du fonctionnement des CCR et demandant également une clarification de l'échéancier d'une telle réforme.

6. Développement d'une position du CCREOS sur la régionalisation

6.1. Situation actuelle et préparation d'une recommandation

Barrie Deas a présenté ce thème et a rappelé qu'une position du CCREOS en réponse à la proposition de la Commission pour un règlement de base de la PCP a été soumise en novembre 2011⁴. La Commission a ensuite publié en décembre 2011 cinq documents de consultation ("*non papers*") sur concessions de pêche transférables, interdiction des rejets, rendement maximum durable, régionalisation et pêcheries artisanales.

M. Deas a suggéré de poursuivre le débat en cours à ce sujet lors des séminaires sur la réforme de la PCP et lors des discussions avec la Commission, les états membres et le parlement européen pour voir si la Commission fournira des consignes eu égard à des modèles spécifiques pour la régionalisation. Il a suggéré que le CCREOS engage un programme de travail visant à produire un document sur la régionalisation qui pourrait être circulé par procédure électronique. Le Comité exécutif a soutenu cette proposition.

Action: Le CCREOS va produire sa propre position sur la régionalisation une fois que la Commission, le Conseil de Ministres des états membres et/ou du Parlement Européen auront transmis des consignes ou davantage d'informations.

⁴ Ce document peut être consulté à la section Publications du site web du CCREOS – Lien direct: http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Opinion_CCREOS_Proposition_Reforme_PCP_28_Nov2011_FR.pdf

6.2. Prochaines manifestations: participation du CCREOS à une audience publique du Parlement Européen (21 mars 2012)

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a rapporté à la réunion que les discussions sur la régionalisation ont lieu à différents niveaux et qu'elles sont le principal point de mire au niveau du conseil de ministres de l'UE (états membres) ainsi qu'au sein du parlement européen, ces institutions ayant pour responsabilité l'amendement et l'adoption des propositions de la Commission.

Il a été rappelé qu'en décembre 2011⁵, le groupe inter RAC a soumis un courrier aux membres du PE. Dans son rôle de rapporteur désigné pour la réforme de la PCP, Mme Ulrike Rodust, va organiser une audience publique sur le rôle des CCR au sein de la future PCP réformée.

Le comité de la pêche du PE a répondu à cette demande en janvier 2012⁶ en organisant une audience publique du PE sur la régionalisation structurée en deux panels:

1. Rôle et tâches des différents acteurs après la réforme de la PCP, définition de la décentralisation/régionalisation et ressources financières disponibles;
2. Instruments qui pourraient être utilisés dans une PCP régionalisée (c.-à-d. plans de gestion pluriannuelles, attribution d'accès aux pêcheries, mesures techniques)

Les organisateurs ont invité les 7 CCR à désigner un seul représentant qui présentera une position commune des opinions des CCR sur la régionalisation, attribuant un temps de parole initial de 15 minutes.

Le secrétariat a rappelé aux membres que le conseil des ministres prévu pour juin prévoit de présenter un document provisoire qui abordera la plupart des points inclus en réponse aux cinq documents de consultation mentionnés au point 6.1, publiés par la Commission.

Commentaires de l'assemblée

Sean O'Donoghue a déclaré que le CCREOS doit réagir rapidement s'il doit avoir une quelconque influence sur le débat en cours sur la réforme de la PCP. Des progrès significatifs ont été faits au niveau des états membres et du parlement européen en 2012. Le CCREOS devrait pouvoir proposer des amendements spécifiques à la proposition de la Commission de règlement de base, en particulier eu égard au rôle et au fonctionnement des CCR (Art. 52-54) et demander une augmentation du financement dans le cadre du nouveau FEAMP. Le CCREOS a également besoin de proposer un modèle raisonnable de régionalisation qui n'ajoute pas une nouvelle couche de bureaucratie à une gestion co-régionale.

⁵ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/InterRAC_Letter_MEP_Rodust_EP_Conference_Regionalisation_211211_EN.pdf

⁶ Réponse disponible à la section publications du site web du CCREOS – en anglais: http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Letter_Invitation_PECH_EP_Public_Hearing_Regionalisation_CFP_Reform_17Jan2012_EN.pdf

Action: Sean O'Donoghue va développer les grandes lignes de la discussion sur la régionalisation en étudiant les articles du règlement de base et en suggérant des modifications. Le secrétariat va apporter son aide à cette procédure et aux questions d'ordre administratif.

En ce qui concerne la rédaction d'une position ou déclaration inter RAC commune devant être présentée à l'audience publique du PE et compte tenu des délais serrés et de la diversité des opinions au sein de chaque CCR, il a été convenu de limiter la contribution du CCREOS à quatre points de base:

- Les CCR ont besoin de plus de financement pour exercer des responsabilités accrues dans leur rôle consultatif;
- Les CCR sont en faveur d'un système moins centralisé /régionalisé;
- Aspects pour améliorer le fonctionnement administratif des CCR (déjà accepté par les secrétariats et les présidents dans un courrier inter RAC de janvier 2012);
- Les CCR sont composés de différentes parties prenantes (incluant les pêcheries à petite échelle et les ONG) qui collaborent.

Action: Le secrétariat du CCREOS va établir le contact avec des collègues des six autres secrétariats de CCR pour nommer un représentant (un président de CCR); et va rédiger une position commune qui va être circulée à chaque comité exécutif de CCR respectif pour commentaire et adoption rapide. Le CCREOS se réserve le droit de refuser le contenu proposé d'une position par consensus et de présenter sa propre position.

7. Insuffisances de données pour l'évaluation des stocks

Barrie Deas a fourni à la réunion une description des progrès effectués en matière de l'initiative relative aux insuffisances de données à partir d'octobre 2011. Le CCREOS avait établi un dialogue mature avec le CIEM. Le responsable de l'ACOM et les présidents de groupe de travail ont apporté leur soutien à l'initiative et ont reconnu à la dernière réunion MIRAC qu'ils aimeraient être informés des progrès effectués. Ils ont également encouragé les contributions des parties prenantes pour aider à fournir les données nécessaires pour améliorer la qualité des évaluations scientifiques.

Suite à ce dialogue continu, le CIEM développe sa propre réflexion sur les stocks dont les données sont insuffisantes et étudie les différents types d'insuffisances de données, s'éloignant de la définition limitée établie par la commission.

Le Président a dit que la reconnaissance et le soutien perçu de la part du monde scientifique à l'égard de l'initiative du CCREOS devraient encourager le maintien de l'élan et la continuation du travail en collaboration avec le CIEM et les instituts scientifiques nationaux.

Sean O'Donoghue a ajouté que suite à la réunion MIRAC, le CIEM essaierait d'organiser des cours de formation pour les CCR, conçus pour présenter une connaissance des principes de base de l'évaluation des stocks (ex.: l'effort de pêche, recrutements, biomasse).

Ces cours auront une durée de 2 à 3 jours et pourraient commencer avant les réunions de juillet, lors desquelles la recommandation annuelle du CIEM pour les stocks démersaux de l'Atlantique sera présentée.

8. Etat de situation sur les réunions externes avec la participation du CCREOS

8.1. Conférence Inter RAC sur pêcheries mixtes

Barrie Deas a informé le Comité exécutif que la responsabilité d'organiser cette manifestation a été confiée à l'association Danish Fishermen Association (DFA) qui a repris les fonctions de coordinateur. En termes de travail, une seule conférence téléphonique a eu lieu avec le comité directeur de la réunion depuis l'été 2011. Suite à des retards successifs, les dates du 30 et du 31 mai 2012 ont été proposées pour cette réunion.

En termes de programme de travail, bien que la structure de la réunion semble claire au départ (c.-à-d. suivre le modèle du Symposium pour le cabillaud), il y a eu un soudain changement vers une approche plus générique qui a pris une direction différente de celle acceptée par les membres du CCREOS.

De nombreux membres ont estimé que le CCREOS devrait exhorter le DFA à rétablir le comité directeur et qu'une réunion de suivi ait lieu immédiatement pour convenir d'une structure de réunion qui prenne en compte les spécificités régionales par pêche/zona (c.-à-d. Mer Baltique, Mer du Nord et Eaux occidentales septentrionales).

De nombreux membres ont partagé leur frustration due au fait que l'organisation de cette réunion semble s'être arrêtée. Les membres restent d'avis qu'une conférence de haut profil serait très utile pour développer une réflexion sur les pêcheries mixtes associées au développement de plans de gestion pluriannuels.

Action:

Le secrétariat va contacter le Danish Fishermen's Association (coordinateurs de l'initiative) pour demander des informations sur l'état d'avancement eu égard au séminaire inter RAC proposé sur la question des pêcheries mixtes. Le CCREOS va exhorter le DFA à rétablir le comité directeur et à organiser une réunion de suivi pour convenir de la structure de la réunion et lui donner une dimension régionale.

8.2. Atelier sur contrôle et conformité avec les normes de la PCP dans les eaux occidentales

Le secrétariat (Alexandre Rodríguez) a offert une mise à jour sur le travail effectué par le CCREOS depuis la décision adoptée par le Comité exécutif en octobre 2011, selon laquelle il apportait son soutien à la recommandation faite par le groupe d'étude visant à organiser une réunion technique d'une demi-journée à ce sujet dans le cadre du calendrier ordinaire de réunions en 2012.

Le secrétariat du CCREOS a participé à une réunion du conseil consultatif de l'Agence Européenne de Contrôle de Pêche (EFCA en anglais) en février 2012. Suivant le mandat donné par le Comité Exécutif, cette décision a été communiquée et le directeur exécutif de l'EFCA, Pascal Savouret a été invité à participer à cette réunion technique qui aurait lieu en juillet. M. Savouret a remercié le CCREOS pour l'invitation et s'est personnellement engagé à participer avec des collègues de l'EFCA en tant qu'observateurs. L'EFCA fournira des présentations sur les activités de l'Agence et les priorités de travail pour le futur avec un aperçu spécifique des sujets suivants: rapport sur les conclusions préliminaires des premiers plans de déploiement conjoints (JDP) multispécifiques pour les espèces pélagiques dans les eaux occidentales; et développement des zones de contrôle régionales.

Action:

Le groupe directeur composé de: Sean O'Donoghue, Barrie Deas, Jacques Pichon et Hugo González se réunira pour rédiger les termes de référence (c.-à-d. objectifs clés, audience cible, intervenants, programme de travail provisoire) de cette réunion. Le secrétariat va soumettre une invitation formelle à l'EFCA et aux états membres concernés de participer à cette réunion et s'occupera également des questions logistiques.

8.3. Mise à jour sur la proposition de former un groupe inter RAC des présidents de CCR

Le Président et le secrétaire exécutif ont expliqué qu'une première réunion entre les présidents de CCR pour un échange d'opinions sur des questions de politique a eu lieu en marge d'une réunion de coordination entre les CCR et la commission, qui a eu lieu le 21 février 2012 à Bruxelles. Suite aux instructions et décisions adoptées par le comité exécutif, le CCREOS n'a pas participé à cette réunion.

Après une brève discussion, le comité exécutif a convenu que le président et/ou vice-présidents du CCR pour les Eaux occidentales Septentrionales pourraient engager le dialogue et participer à un échange informel d'opinions entre les CCR. Cependant, le comité exécutif a clairement précisé que le mandat de ce groupe resterait à ce niveau de discussions et qu'il n'aurait aucune autorité ou légitimité pour prendre des décisions au nom des CCR individuels. Les représentants du CCREOS à ce groupe seront également tenus de rapporter aux membres les discussions et conclusions de ce groupe.

Action:

Bertie Armstrong (Président du CCREOS) et Iwan Ball (Vice-Président du CCREOS représentant les autres groupes d'intérêt) vont participer de façon informelle aux prochaines discussions avec d'autres présidents de CCR et rapporteront au comité exécutif les discussions et conclusions. Il a été précisé qu'ils auront un mandat restreint et ne pourront pas s'engager au nom du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales en matière de politique ou autre.

Le secrétariat du CCREOS va demander au CCR Mer Baltique (coordinateurs de cette initiative) de fournir une copie du procès-verbal de la première réunion afin de garder trace des discussions en cours et demander les termes de référence afin de définir la portée et les fonctions de ce groupe.

9. Projet MAIA: un réseau de zones marines protégées dans l'arc atlantique

Amandine Eynaudi, coordinatrice du projet de l'agence française sur les Aires Marines Protégées a donné une présentation détaillée sur le projet MAIA visant à développer un réseau d'AMP de gestionnaires et de parties prenantes dans l'arc Atlantique. Mme Eynaudi a expliqué que MAIA est un projet transnational de 3 ans qui implique 9 partenaires originaires de 4 pays (c.-à-d. le Royaume-Uni, la France, l'Espagne et le Portugal). Il couvre une vaste zone géographique, correspondant aux régions (et sous-régions) maritimes telles qu'elles sont définies dans la directive cadre «Stratégie pour le milieu marin».

Un des objectifs clés du projet MAIA est d'établir des voies formelles de coopération avec les parties prenantes pour le développement de mesures de gestion des AMP « offshore ». A cet effet, une série d'ateliers techniques a été mise en place pour encourager la contribution et la participation des parties prenantes, et plusieurs présentations ont également été faites à différents CCR et organisations de l'industrie de la pêche.

Le Président a remercié Mme Eynaudi pour sa présentation et pensé qu'il serait utile que tous les membres en tiennent compte. Le CCREOS souhaiterait participer à de futures réunions, mais la portée de la collaboration ou de l'engagement à ce projet reste à définir.

La présentation peut être consultée sur le site web du CCREOS⁷. Un site web consacré au projet MAIA inclut entre autres choses une base de données GIS, une base de données de documents et un espace collaboratif privé : www.maia-network.org

Action: Mme Eynaudi va préparer une lettre demandant la participation et la collaboration à ce projet du CCR pour les Eaux occidentales Septentrionales en tant que partenaire. Le secrétariat du CCREOS va faire circuler cette lettre parmi tous les membres et le Comité Exécutif fournira une réponse en temps utile.

10. Remarques de conclusion du président

Le Président, Bertie Armstrong, a remercié tous les participants pour leur participation, le CNPMM pour l'accueil de cette réunion et l'équipe d'interprètes pour leur excellent travail.

Le Président a clôturé la réunion à 13h00, comme prévu.

⁷ Présentation disponible sur le site réunion correspondant du site web du CCREOS – Lien direct: www.NWWRAC.org/admin/publication/upload/Presentation_MAIA_Project_NWWRAC_29022012_AE.pdf

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
Prénom	Nom	Organisation
Bertie	Armstrong	Président du CCREOS
Víctor	Badiola	Organización de Productores de Ondarroa - CEPESCA
Iwan	Ball	World Wildlife Fund
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kara	Brydson	RSPB-Birdlife International
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling
John	Crudden	European Anglers' Alliance
Bruno	Dachicourt	European Transport Federation (ETF)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation
Anton	Dekker	Dutch Fisheries Organisation
Cécile	Fouquet	European Bureau for Conservation and Development
André	Gueguen	Comité National de Pêches Maritimes
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West Fish PO
Jacques	Pichon	Association Nationale Organisations Producteurs
Dominique	Thomas	France Pêche Durable et Responsable
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
OBSERVATEURS		
Pascale	Baelde	Sea Matters
Alain	Biseau	IFREMER
Debbie	Crockard	MCSUK - Seas at Risk
John	Daly	Irish Seal Sanctuary
Amandine	Eynaudi	Agence des Aires Marines Protégées – MAIA Project
Paul	Françoise	FFSPM
Robert	Griffin	DG MARE – Commission Européenne
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – Président GT3
Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. – Président GT2
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Eamon	Mangan	French Ministry for Food, Agriculture and Fisheries
Laurent	Markovic	DG MARE - Commission Européenne
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers' Organisation
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation
Paul	Trebilcock	Cornish FPO
SECRETARIAT		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif–Politique- Rapporteur
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif– Administration et Finances